
Dossier de travail

Document : cahier de doléances de Cannes

(Extraits du registre des délibérations du conseil municipal de Cannes, folio 241 droite deuxième paragraphe)

Groupe 1 - Élève(s)

Prénom(s) et nom(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

- **Correction de la transcription :**

- **Étude d'extraits des textes :**

Extraits transcrits à étudier :

Cahier de doléances de la communauté de Cannes.

Archives municipales. Registre des délibérations de la communauté de CANNES. BB6.

Assemblée du 22 mars 1789

« Le bourg de Cannes est le **membre principal** de **l'abbaye** de **Lerins**. Sa population est actuellement d'environ deux mille quatre cents **ames**. (...) **L'abbé commendataire** de **Lerins** en est le **haut, moyen et bas justicier**. Les habitants sont soumis envers lui, en sa qualité de **seigneur** et de **decimateur**, au **lods** et **vente**, à la **bannalité des fours et moulins** à farine et à la **dîme**.

La **bannalité** est, pour les habitans, un **joug** des plus onereux moins en raison des droits qu'elle leur impose que des genes, des difficultés et des entraves qu'ils en éprouvent en voulant pourvoir à leurs besoins journaliers. (...)

Le pain sortant du four, après avoir été reçu par le particulier, celui-ci n'a plus le droit de le faire achever de cuire. S'il est reconnu qu'il ne l'est pas asses, il faut qu'il fasse pour cela un procès d'enquette par-devant l'officier de police établi par le **seigneur**, ce qui est un moyen aussi lent que susceptible d'en voir la demande eludee et egalement dispendieuses, de quoi il resulte que le particulier garde son pain tel qu'il est quoiqu'il puisse se gater dans un climat surtout aussi chaud que celui qu'il habite.

Le **fournier** est aussi autorisé, par le meme arret, à refuser de cuire, dans le four bannal, des petis gateaux à huile et sucrés, des **échaudets**, etc. (...).

Les moulins à farine, distants de **l'habitation** de plus d'une heure de chemin, sont egalement soumis à la bannalité du seigneur. (...)

Le **droit de la mouture** est fixé à deux **mesures** par **charge de blé** telle qu'une **bette de somme** peut la porter. Cette charge est au moins du poids

de trois quintaux, mais si l'on ne présente du bled à moudre que pour la moitié et même jusqu'au tiers de ce poids, le fermier en exige le même droit que pour la charge entière, fondé sur ce que la charge est déterminée non par la quantité du blé mais par celui que la bête porte au moulin. Ce traitement rigoureux exerce contre la classe la plus **indigente** des citoyens qui n'ont pas les moyens de faire moudre à la fois une charge complète de bled est un sujet privilégié de réclamation. (...)

En un mot, le **joug** de la banalité des moulins et des fours est si accablant pour **l'habitation** qu'elle supplie, avec toute l'instance possible, les États généraux de vouloir bien s'en occuper et d'en obtenir **l'affranchissement** de la justice de Sa Majesté. (...)

Vive Louis seize le bienfaisant, qu'il règne jusques aux temps les plus reculés !

• **Lexique et explications :**

membre principal de l'abbaye de Lerins :

Cannes appartenait au monastère de Lérins (sur l'île saint Honorat). Un monastère est le lieu où vivent des moines ; leur chef s'appelle l'abbé. L'abbé du monastère était le seigneur de Cannes et avait donc des droits sur les habitants de Cannes. Depuis 1788, il n'y a plus de moines à Lérins, les propriétés de l'abbaye sont confiées à l'évêque de Grasse, qui devient seigneur de Cannes ; on dit que c'est « l'abbé commendataire », c'est-à-dire qu'il perçoit les revenus du monastère, sans y habiter et sans être un moine.

L'abbé commendataire de Lerins :

voir ci-dessus.

Haut, moyen et bas justicier :

la haute justice concerne les crimes, la basse justice les petits délits, la moyenne justice les autres délits. Le seigneur nommait un juge, et empochait les amendes !

Seigneur :

le seigneur possède des droits sur un territoire, qui lui permettent de faire payer différents « droits seigneuriaux » aux habitants. Ce ne sont pas des impôts : ceux-ci sont payés à l'administration royale.

Decimateur :

le décimateur est la personne à qui les habitants paient la dîme.

Dîme :

La dîme est une taxe représentant environ 10% des récoltes payée par les habitants à l'Église.

Lods et vente :

ce sont des taxes payées par les habitants au seigneur, chaque fois qu'il y a une vente d'une propriété.

Bannalité des fours et moulins à farine :

L'orthographe exacte est « banalité ». Les banalités sont des taxes dues au seigneur par les habitants, qui sont obligés d'utiliser le « moulin banal » (celui du seigneur) pour moudre leur blé et en faire de la farine, et le « four banal » (celui du seigneur) pour faire cuire leur pain. A l'époque, la plupart des gens faisaient eux-mêmes leur pain, et allaient le faire cuire dans des fours publics.

Joug :

Au sens propre, une barre de bois passée sur le cou des bœufs pour leur faire tirer une charrette. Au sens figuré, quelque chose qu'on vous impose de force et que vous trouvez pesant, qui est difficile à supporter.

Affranchissement : Suppression de quelque chose.

Onereux - onéreux : qui coûte cher.

Eludee - éludée : refusée.

Dispendieuse : qui coûte cher.

Fournier : employé du seigneur chargé de faire fonctionner le four banal et de percevoir les droits du seigneur.

Echaudets : petits gâteaux

L'habitation : les habitants.

Droit de la mouture : droit payé par les habitants pour faire moudre leur blé au moulin banal, c'est-à-dire au moulin du seigneur.

Mesures : unités de volume (une mesure représente environ 16 litres).

Charge de blé :

unité de mesure, correspondant à environ 160 litres. C'est aussi la quantité de blé que peut porter une bête de somme, comme un âne ou un mulet.

Bette de somme : orthographe exacte : bête de somme. Une bête de somme est un animal utilisé pour porter sur son dos des marchandises, comme un âne ou un mulet.

Indigente : pauvre.

• **Questions :**

1/ Qui est le seigneur de Cannes ?

.....
.....

2/ Quels sont les différents droits que le seigneur faisait payer aux habitants de Cannes ?

.....
.....
.....

3/ De quoi se plaignent les habitants de Cannes à propos du four banal ?

.....
.....
.....

4/ Que font les habitants au moulin banal ?

.....
.....
.....
.....

5/ Au moulin banal, lorsque les habitants apportent 160 litres de blé sur le dos d'une bête, combien de litres de blé doivent-ils laisser au seigneur en échange du droit de moudre leur blé ?

.....

6/ Combien un pauvre, qui n'apporte que 80 litres de blé à moudre, doit-il laisser au seigneur ? Que constatez-vous ? Est-ce juste ?

.....
.....
.....

7/ D'après la formule finale du cahier de doléances, quels sont les sentiments des cannois pour le roi Louis XVI ? Qu'attendent-ils du roi à propos des banalités ? Comptent-ils seulement sur le roi ?

.....
.....
.....

B) Conclusion : de quoi se plaignent les Cannois dans leur cahier de doléances ?



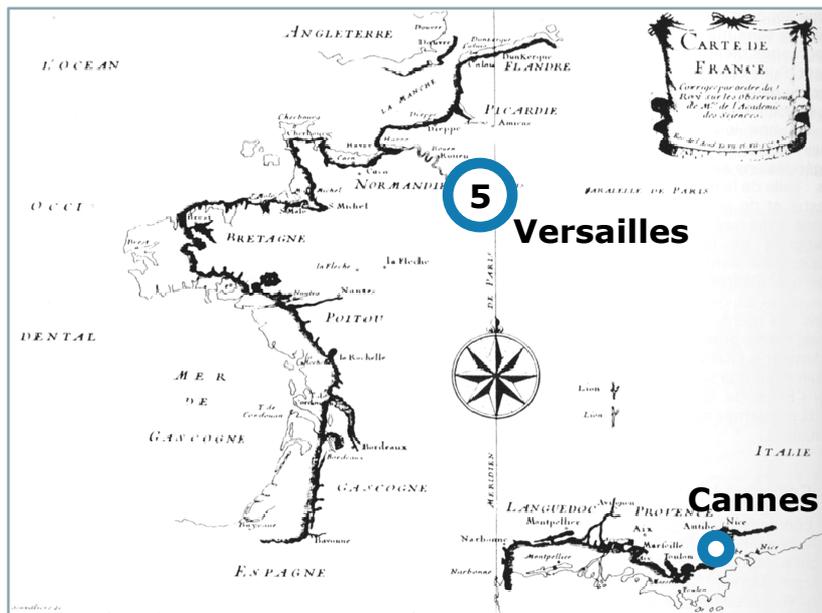
Carte de Cassini - BNF

- 1/** L'a..... (chef des moines) du monastère de Lérins est s.....
de Cannes. Il perçoit :
- les amendes car il a les droits de j..... ,
 - des taxes sur les ,
 - Les b..... sur les fours et les moulins.

2/ Depuis qu'il n'y a plus de moines à Saint-Honorat, c'est l'..... de Grasse qui est devenu de Cannes.

3/ Le moulin b..... : Les habitants se plaignent d'être obligés d'y faire moudre leur et de payer trop cher au s..... .

4/ Le four b..... : Les habitants se plaignent d'être obligés d'y faire cuire leur et de payer trop cher au s..... .



5/ Versailles. C'est là que se trouve le palais de et que vont se réunir les Les cannois espèrent que le roi

.....

.....

.....